



Newsletter SVM – ASM

20 ans ASM(F)!

Chers membres

Notre Association fête cette année ses 20 ans d'existence!

Notre Association, qui fut créée à Neuchâtel en 1992, marqua le début de la médiation sous sa forme actuelle en Suisse. Au début, il s'agissait de la médiation familiale en matière de séparation et de divorce. Aujourd'hui, on connaît en Suisse de nombreux autres champs d'application de la médiation. Entre-temps elle figure même dans différentes lois suisses.

La médiation est de plus en plus sollicitée pour le règlement pacifique des conflits. En plus, il est toujours davantage fait appel à la compétence des médiateurs/trices étant donné qu'ils se laissent inspirer par leur façon de voir les choses et par leur savoir-faire dans de nombreuses situations de consultation, dans le développement de projets et de teams, dans des organes gouvernementaux ou dans bien d'organisations. En votre qualité de médiateur/trice, vous avez le mérite de contribuer à une nouvelle façon de régler les conflits et, en même temps, de par votre compétence, de générer un fort élan positif dans le secteur privé, professionnel et publique.

Fondée en tant qu'Association Suisse de Médiation Familiale ASMF, celle-ci a débouché quelques années plus tard, en raison de l'expansion générale de la médiation, sur l'Association Suisse de Médiation ASM. Finalement, avec d'autres associations de médiation, nous avons fondé en l'an 2000 la Fédération Suisse de Médiation FSM, dans le but de regrouper les forces de la médiation ayant les mêmes standards de qualité et aussi de se faire encore mieux connaître au public et sur le plan politique.

Au nom de votre Association c'est par deux événements que nous commémorerons avec vous ce jubilé cette année et nous nous réjouissons de votre participation.

L'Assemblée générale commémorative ASM se tiendra le vendredi 11 mai 2012 à Berne dans l'après-midi. Autour d'un riche apéro, l'occasion sera donnée de créer de nombreux contacts. Nos regards se porteront aussi bien sur l'histoire de la médiation que sur son avenir. Nous vous prions de réserver cette date et de nous faire savoir, de préférence par e-mail, si vous serez présent, ceci pour nous permettre d'estimer le nombre de participants.

En annexe, vous trouverez également l'invitation de notre Fédération FSM pour les Journées suisses de la médiation 2012 qui auront lieu à Pfäffikon SZ les 8 et 9 juin 2012. Par leur contenu, ces Journées suisses de la médiation représentent une occasion importante de formation continue. L'ASM a pris l'initiative d'engager deux pionniers bien connus de la médiation, en particulier de la médiation familiale, M. Friedman et J. Himmelstein, conférenciers principaux du vendredi 8 juin. Les frais pour ces deux journées s'élèveront à 390 Frs pour les participants ASM. Le soir même, nous commémorerons le jubilé de l'ASM et nous invitons les participants ASM à prendre part au banquet, offert par



SVM - ASM



L'ASM en guise de cadeau d'anniversaire. En raison des places disponibles limitées, il est nécessaire de s'annoncer dans les plus brefs délais auprès de la FSM www.infomediation.ch.

Nous saisissons l'occasion du jubilé ASM pour faire un sondage d'opinions auprès de nos membres, sondage auquel vous pouvez facilement participer. Envoyez-nous un e-mail à svm-asm@bluewin.ch (ou lettre au Secrétariat ASM) avec votre avis sur la question suivante:

Quelles sont, selon vous, les tâches de l'ASM à l'avenir?

p.ex. compléter, si nécessaire, les activités de la Fédération, défendre les intérêts professionnelles des médiateurs/trices familiaux, organiser des manifestations régionales, etc.

Vous pouvez en outre nous soumettre également des propositions de Discussion pour notre Website www.mediation-svm.ch. Il va de soi que toute autre proposition pour notre website est la bienvenue. (News, type de livres, etc.)

Nous vous souhaitons une enrichissante et heureuse nouvelle année.

Avec nos plus cordiales salutations.

Le Comité directeur ASM

Silvana Beeler, Denis Bloesch, Daniel Gasser, Maria Haunreiter, Barbara Mitterecker, Cilgia Schorta

PS.

En annexe un ex. du icon „20 Jahre Familienmediation – 20 ans médiation familiale – 20 anni mediazione familiare“ qui peut vous servir comme moyen de publicité. Recevable auprès du Secrétariat ASM.

Le délai pour le prix Mediation est fixé au 16 janvier 2012. Vous trouverez la documentation sous www.infomediation.ch.

Réglementation de la formation continue pour les médiateurs/trices familiaux ASM : Pour la période 2009-2011, 60 heures de perfectionnement sont requises. Sont reconnus comme perfectionnement tous les cours de formation qui ont contribué à renforcer vos compétences en qualité de médiateurs/trices, intervision, supervision, etc. Vous trouverez le règlement de reconnaissance y relatif dans la version des années 2009-2011 sous www.mediation-svm.ch. Vous trouverez également sur notre Website la nouvelle réglementation de la formation continue (règlement de reconnaissance 2012), qui est en vigueur à partir de cette année.

L'ASM a dressé une liste des superviseurs/ses recommandés pour la médiation familiale. Cette liste est publiée sous www.mediation-svm.ch. Les personnes désirant être portées sur cette liste sont priées de s'annoncer auprès du Secrétariat ASM.